



**Compte-rendu de la rencontre Conseil Départemental des Bouches du Rhône / URIOPSS
Mercredi 17 juillet 2018
Au Conseil Départemental**

Personnes présentes :

- Conseil Départemental
 - o M. BERTRAND, directeur adjoint des secteurs du Handicap et du Bel Âge
 - o M. RIPOLL, chargé de mission sur les secteurs du Handicap et du Bel Âge
- MDPH
 - o M. GUETTALA, directeur adjoint MDPH – en charge de la démarche RAPT
- URIOPSS
 - o Lisa DEL'GUIDICE – conseillère technique, secteur « personnes âgées »
 - o Jessica VIELJUS – conseillère technique, secteur « personnes en situation de handicap »

A l'initiative de l'Uriopss, un principe de rencontres annuelles a été convenu avec le Conseil Départemental (CD), afin de renforcer et de développer le partenariat entre le Département et notre Union. C'est dans ce cadre que la réunion du 17 juillet s'est déroulée.

1. Thématiques transversales « personnes âgées / personnes en situation de handicap »

1.1. Programmation et appels à projets

Pour 2018 :

- Dans le domaine de l'aide aux aidants, deux appels à projets « relayage » doivent être publiés sur les territoires d'Aix en Provence et de Salon (20 places chacun) à l'automne 2018.
- Un appel à projet pour 300 places en résidence autonomie avec 15 % de places pour personnes en situation de handicap vieillissantes est prévu
- Un appel à candidature pour des projets d'habitat inclusif doit être publié à l'automne 2018 (Cf. 1.2) pour 70 personnes en situation de handicap (en plus de l'appel à candidature de l'ARS).
- Un appel à projet pour la création d'un foyer de vie est prévu dans les 5 années du schéma, probablement dès 2019.

1.2. Habitat inclusif

- Axe prioritaire pour le Conseil Départemental (inscription dans le schéma départemental et dans le plan Handiprovence 2025).
- Besoin de places en habitat inclusif évalué à 700 places dans le département
- Volonté de développer la mutualisation de la PCH dans le département – le CD et la MDPH travaillent actuellement ensemble pour faciliter cette mutualisation
- Vigilance du département quant aux projets proposés :
 - o Mobilisation des associations locales dans le portage des projets
 - o Pérennité des dispositifs
 - o Souplesse et adaptation aux besoins des usagers

1.3. Projet régional de santé 2 (PRS 2)

Le Conseil départemental a contribué plus particulièrement au PRS2 sur la partie Protection maternelle infantile.



1.4. Transformation de l'offre

2 axes :

- Souplesse des accompagnements
- Focus sur l'aide aux aidants

Moyens : optimisation des places existantes, mutualisation et mise à disposition de lits et de places etc.

Le décret n° 2017-1862 du 29 décembre 2017 donne un droit de dérogation à l'ARS PACA pour mettre en place des expérimentations au niveau territorial. Il est possible que le Conseil Départemental bénéficie également de ce droit à dérogation (notamment dérogation au seuil fixé à 30% maximum d'augmentation de places pour l'exonération de la procédure d'appel à projet – cf. **décret n°2018-552 du 29 juin 2018**).

2. Personnes en situation de handicap

2.1. Déploiement de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »

- Département dans la démarche depuis le 01.01.2017 (1 an avant le déploiement national)
- Depuis le lancement de la démarche : traitement de **370 situations complexes** (170 enfants – jusqu'à 16 ans, 200 adultes). Parmi elles, **350 situations** ont été évaluées comme critiques ou complexes et présentées en **Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)** pour conduire à **l'élaboration d'un Plan Accompagnement Global (PAG)**.
- Dispositif en tension extrême – le département a dégagé des fonds importants avec le plan Handiprovence (Cf. 2.2) : fort besoin de création de places

Concernant l'axe 1 de la RAPT : mise en place d'un « dispositif d'orientation permanent »

Origine des saisies	50% des saisies concernent des personnes à domicile 50% des saisies concernent des personnes hospitalisées ou en ESMS : signalements faits par les établissements qui soulignent une difficulté de prise en charge (⇒ 45% des interpellations concernant des personnes ayant des troubles autistiques
Principales difficultés observées	Manque de place pour les personnes autistes Prise en charge complexe en FAM ou MAS – souvent besoin d'un renfort éducatif Interpellation également des IME concernant la prise en charge complexe des amendements Creton
Réponses apportées	30% de réponses pérennes (place en établissement) 55% de réponses provisoires (Accueil temporaire, Accueil de jour, renforcement de la PCH etc.) 15% qui restent sans solution ⇒ Difficulté dans la mise en place de mesures dérogatoires du fait des rigidités financières



Concernant l'axe 3 de la RAPT : « aide aux aidants / pair-aidance »

Début 2018 : réalisation d'un diagnostic territorial (état des lieux des besoins, des freins etc.) + diffusion d'un questionnaire aux usagers

Courant 2018 : réalisation d'un cahier des charges et d'un profil de pair aidant pour présentation en novembre 2018

Début 2019 : deux appels à candidature : 1 sur Marseille, 1 hors Marseille

2.2. Plan HandiProvence

- Relève d'un choix stratégique du département : tendre la main aux personnes les plus vulnérables
- Programme qui s'étend sur 8 ans (2025)
- Suivi administratif du plan en interne par la direction personnes en situation de handicap/personnes du bel âge

3. Personnes du Bel Age

3.1. Services d'aide à domicile

- 180 SAAD sont entrés dans le régime de l'autorisation dont certains en grande difficulté
- Dans le cadre de l'orientation 3 du schéma départemental du Bel Age « améliorer l'offre de service et les dispositifs existants », une étude par marché public est prévue en 2018 afin réaliser un état des lieux de la situation des SAAD – objectifs : élaborer et mettre en œuvre une charte des bonnes pratiques et optimiser et rationaliser les services.

3.2. Maison du Bel Age

- 4^{ème} maison du Bel Age qui a ouvert début juillet
 - 2 autres sont prévues avant la fin de l'été
 - Objectif : 50 maisons du Bel Age d'ici 2 ou 3 ans
 - 3 axes d'intervention
 - o Prévention
 - o Aide administrative
 - o Maintien de service
- ⇒ Travail en complémentarité avec les MAIA et les Pôle Infos Seniors

3.3. Conférence des financeurs

- Volonté du Conseil Départemental de développer des appels à projet qui s'inscriraient dans le cadre du programme coordonné d'actions de financement de la perte d'autonomie.
- Devrait être ouverte pour financer des projets relevant de l'habitat inclusif